

COMPTE RENDU

SEANCE DU 29 janvier 2018

Présents : Sylvie BOUSQUET, Jean-Lou CALMEJANE, Albert CASTANIE, Marie DOLIQUE, Nathalie ESTIVAL, Jacky FEYT, Stéphane LEPRETTRE, Laurent POMPIE et Aurélie PAULET

Excusés : Cécile LADIRAT et Olivier LAW-MINE

Secrétaire de séance : Marie DOLIQUE

Ordre du jour :

1. **Action commune 100% compostage – Intervention Mme PIA (SYDED)**
2. **Délibération référents SYDED**
3. **Délibération Rythmes scolaires 2018 / 2019**
4. **Délibération achat Vidéoprojecteur interactif / école**
5. **Diagnostic éclairage public**
6. **Points divers**
 - **Rentrée scolaire des 3ans en cours d'année**
 - **Transports scolaires**
 - **Devis élagage arbres**
 - **Voirie / traverse Lavitarelle**
 - **Demandes de subventions (bibliothèque, collège)**

1. **Action commune 100% compostage – Intervention Mme PIA (SYDED)**

La commune participe à l'opération 100% compostage.
Madame PIA du SYDED est venue présenter cette opération au conseil.
L'objectif pour la commune :

- améliorer le tri des déchets
- réduire le volume des déchets fermentescibles dans les containers

Pour cela la commune doit mettre en place des actions. Chaque action rapporte des points qui peuvent être « transformés » en aide financière (maxi 1000€).
Le SYDED nous accompagne pendant 1 an (2018).

La commune décide la mise en place des actions suivantes :

- compostage collectif école + particuliers
- broyage déchets verts
- tonte mulching
- choix de plantes adaptées (pousse lente)
- événement « éco responsable »
- promotion « 1 jardin = 1 composteur »
- composteur de quartier
- animation SYDED / école
- communication (lou Cantou, site web, presse)
- amélioration tri (salle des fêtes, cimetières...)

2. Délibération référents SYDED

Les référents SYDED sont actuellement selon la délibération du 07/11/2016 :

- Titulaire : Abert Castanié
- Suppléante : Marie Dolique

Le conseil municipal décide de modifier les référents du SYDED comme suit :

- Titulaire : Abert Castanié
- Suppléante : Nathalie Estival

3. Délibération Rythmes scolaires 2018 / 2019

A savoir :

Rythme scolaire officiel : 4.5 jours / semaine + TAP

Demande possible d'une dérogation pour revenir à 4 jours / semaine depuis le 27/06/2017

Un courrier aux noms des maires signataires du PEDT du Ségala Limargue a été envoyé

- Au DASEN : demande rythmes identiques sur le territoire du PEDT
- Aux parlementaires du Lot : demande d'interpeller le gouvernement sur le sujet

A ce jour sur notre territoire les communes ont décidées :

- Figeac : de rester à 4.5 jours
- RPI Haut ségala : de rester à 4.5 jours
- RPI Cardaillac, Fons, Camburat : de rester à 4.5 jours
- Lacapelle Marival, Leyme, Aynac : demande de dérogation pour 4 jours / semaine

Le conseil municipal décide de tenir compte de l'avis des enseignants et de représentants des parents d'élèves et décide de faire la demande de dérogation pour passer à la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2018.

Le conseil déplore tout de même un manque d'homogénéité sur notre territoire et la perte des emplois que cette décision occasionne.

4. Délibération achat Vidéo projecteur interactif / école

A la suite d'un nouveau devis pour l'achat d'un vidéo projecteur interactif, la commune valide l'acquisition d'un VPI + tableau 400 x 120 cm + installation pour un montant de 3 237.08 € HT.

Cet achat va bénéficier d'une subvention DETR 2017 de 80% (aide plafonnée à 2000 € HT).

5. Diagnostic éclairage public

Un diagnostic de l'éclairage public a été réalisé à la demande du Grand Figeac.

L'éclairage public fait partie de la compétence voirie.

Diagnostic établi pour la commune de Montet et Bouxal :

➤ Luminaires : 34

Classification en 4 catégories selon vétusté (de A à E)

- 2 luminaires en « B » bon état
- 32 luminaires en « D » très vétuste ou mauvais état

Durée de vie moyenne des points lumineux : 32 ans

Préconisation de remplacer 25% des équipements tous les 8 ans pour garder un parc homogène soit en moyenne 1 lampadaire / an mais 32 des lampadaires sont « vétustes »

Puissance installée : 3 277 W Soit en moyenne : 96 W / point lumineux

Objectif être entre 45 et 70 w

Type de sources lumineuses :

- 32 Sodium haute pression (110 lumens / watt)
- 1 Tube fluorescent (94 lumens / watt)
- 1 Ballon fluorescent (54 lumens / watt) efficacité < 65 lumens / watt (plus à la vente depuis 2015)

Consommation électrique:

- 2015 : 7 812 Kwh
- 2016 : 8 189 Kwh

➤ Armoires électriques : 2

Classement :

- Enveloppe : 1 en « C » état moyen (Lavitarelle)
1 en « D » état Vétuste (Pech Larrode)
- Équipement électrique : 1 en « B » bon état (Pech Larrode)
1 en « C » état moyen (Lavitarelle)

Classement des actions prioritaires par le « Grand Figeac » sur une base ADEME

- Priorité 1 : Travaux incontournables liés à la mise en conformité normative et à la sécurité des personnes
- Priorité 2 : Travaux ou mesures liées à des économies d'énergie avec un retour sur investissement rapide
- Action immédiate, permettant une économie d'énergie sans investissement. (extinction, partielle ou totale, permanente ou temporaire).

- Ajustement des allumages et pilotage

Vérification des horloges astronomiques et contrôle et nettoyage des cellules photoélectriques

Remplacement des cellules par des horloges astronomiques

Programmation d'extinction, d'abaissement de puissance, détecteurs de présence...

- Action prioritaire, à court terme ayant un niveau de rentabilité élevé.

Remplacement des sources avec efficacité lumineuse < 65 lumens par watt (BF)

Ajustement des niveaux d'éclairagements par voies

Ajustement des puissances de lampes aux hauteurs de sources

- Priorité 3 : Travaux ou mesures organisationnelles permettant d'aboutir à une économie de fonctionnement comprise entre 20 et 50 %

Remplacement à moyen termes du matériel qui sera vétuste d'ici 4 à 20 ans

Travaux coordonnés de voirie, Télégestion etc.

Travaux préconisés par le diagnostic

- Priorité 1 total 4 640 € HT

- Armoires électriques

1 armoire à rénover : 1 000 € HT

1 armoire à remplacer : 2 000 € HT

- Supports lampadaires

9 contrôles visuels (états C et D) : 360 € HT

- Fixation des Luminaires

32 contrôles visuels : 1280 € HT

- Priorité 2 total : 16 310 € + poteaux

- Installation horloges astronomiques

non prévue dans le diag (310 €)

- Remplacement luminaires type lampe ballon fluorescent et tube fluorescent

2 luminaires x 500 € HT : 1 000 € HT

(Économie estimée 23 € / an, retour sur investissement 43 ans !)

- Rénovation luminaires vétustes

30 luminaires x 500 € : 15 000 € HT

X poteaux x 580 € : xxxx € HT

Économie estimée : 1 900 kwh / an soit 188 € / an (retour sur investissement 87 ans)

Aide à l'investissement

- Priorité 1

Armoires électriques devraient être éligibles à la DETR 2019

➤ Priorité 2

Une enveloppe dans le cadre de TEPCV de 732 000 € est allouée au Grand Figeac

Le conseil communautaire du 08/12/17 a délibéré pour une aide de 45% (communes ayant moins de 100 000 € HT de travaux)

Base diagnostic : $16\,000\text{ €} \times 45\% = 7\,200\text{ €}$ d'aide potentielle si les travaux sont faits en 2018 ou 2019

Ce budget faisant partie du budget de la voirie transféré au Grand Figeac, le conseil municipal décide de n'effectuer qu'une partie des travaux suggérés afin de préserver des financements pour les autres travaux de voirie. Il est proposé de provisionner un investissement sur l'éclairage public de :

- 1000 € pour l'année 2018
- 6000 € pour l'année 2019.

6. Points divers

● **Rentrée scolaire des 3ans en cours d'année**

Problématique

Les Crèches de Labathude et de Latronquière sont « pleines ».

Il n'y a plus qu'une seule assistante maternelle sur notre secteur.

A ce jour il est impossible de satisfaire la totalité des demandes des parents pour l'accueil des très jeunes enfants. Certains enfants risquent de partir du RPI.

Une réflexion en concertation avec la crèche de Labathude, les enseignants de Labathude et les mairies du RPI est en cours pour étudier la faisabilité de réaliser une seconde rentrée scolaire en cours d'année pour les enfants ayant 3 ans en cours d'année et en définir les conditions.

● **Transports scolaires**

Il y a quelques années, il avait été envisagé la création d'un SIVU pour la gestion des écoles. L'avantage d'un SIVU était la mutualisation des personnels des écoles et faire face à d'éventuelles absences. Le SIVU pourrait également prendre la gestion des transports scolaires sur le RPI.

Une réflexion est en cours pour bien voir les avantages et les inconvénients de cette création.

● **Devis élagage arbres**

Les arbres de la place de Lavitarelle doivent être élagués. Le conseil municipal accepte le devis de M. Vincent Vigie (avec un élagueur) pour 700 € TTC.

● **Voirie / traverse Lavitarelle**

Le 26 janvier 2018 il y a eu une rencontre avec le STR de Lacapelle Marival, pour faire un point sur l'amélioration de la traverser de Lavitarelle. Plusieurs propositions sont à l'étude :

- Ralentisseur et plateau rehaussé
- Rond-point
- Modernisation place de la mairie
- Reprise de la chaussée

- **Demandes de subventions (bibliothèque, collège)**

- Association des Amis de la Bibliothèque Départemental de prêt du Lot

Une demande de subvention nous a été adressé, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à celle-ci.

- Collège de la Châtaigneraie / voyage en Grèce (4eme et 5eme)

Le voyage a été reporté pour l'année scolaire 2018 / 2019, le conseil municipal ne se prononce pas sur cette demande.

Séance levée à 23h50

Le Maire, Stéphane Leprettre